

### Nouvelles du conseil du 27 août 2018

#### De belles découvertes

Pas moins de 95 habitants de la commune, sur un total de 245 ayant droits, ont pris part mercredi 22 août à la course annuelle des aînés. Accompagnés par la conseillère municipale Chantal Tschannen, qui avait organisé la journée, par le maire René Rimaz et par une infirmière du Sasdoval, et transportés par deux cars de l'entreprise Hertzseisen-Giger SA, ils ont pris la route tôt le matin. Premier arrêt, un café pris à Douanne, avant de mettre le cap sur Sainte-Croix pour y visiter son admirable Musée de boîtes à musique et d'automates. Le repas de midi a été servi au café des Mines d'asphalte de Travers, un autre lieu magique, dans une ambiance rehaussée par un accordéoniste.



Au retour, la joyeuse cohorte s'est encore arrêtée à la Vue-des-Alpes, le temps d'un café en admirant la vue. Par des conditions météorologiques idéales, cette course annuelle s'est déroulée parfaitement, qui laissera de lumineux souvenirs dans la mémoire de chaque participant.

#### Petite enfance : un projet relancé

Suite au récent retrait de l'architecte, pour le projet de nouveau bâtiment destiné aux classes enfantines, le Conseil municipal a réfléchi aux manières de répondre au besoin de locaux pour les élèves de 1H et 2H.

Elèves dont on rappellera qu'ils sont cette année répartis entre les locaux de la Rue des Prés 5 et l'agrandissement modulaire du collège, qui est cette fois en cours d'aménagement.

Parallèlement à l'abandon forcé du projet voté en assemblée, la commune a enregistré une amélioration de ses rentrées fiscales, qui vaut une légère embellie du porte-monnaie collectif.

Conséquemment, l'Exécutif a décidé de réétudier les possibilités de construire une « maison de la petite enfance », aux abords de l'immeuble administratif. Il a dès lors contacté le bureau ARC Architecture, de Tramelan, qui avait gagné en 2016 le concours ad hoc, avec un très beau projet. On rappellera à ce stade que l'idée de cette « maison de la petite enfance » avait été abandonnée en novembre 2016, faute d'une situation financière communale suffisamment solide. On avait alors opté pour un projet redimensionné à la baisse et destiné exclusivement aux classes de 1H et 2H.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

A ce bureau d'architecture ARC, le Conseil municipal a demandé de poursuivre ses études et de lui présenter deux variantes de son projet, la première englobant les trois classes enfantines et la crèche Au P'tit Soleil, la seconde y ajoutant encore l'Ecole à journée continue.

### Effet boule de neige

A souligner que la deuxième version, celle incluant donc l'EJC, permettrait de déplacer l'administration communale au rez-de-chaussée du bâtiment Prés 5, et d'en assurer donc l'accès aux personnes à mobilité réduite, sans devoir recourir à des aménagements architecturaux complexes et onéreux, un ascenseur par exemple.

Quant aux locaux ainsi libérés à l'étage, le Conseil municipal estime qu'ils pourraient être utilisés à d'autres fins, voire même loués.

Une affaire à suivre, donc. En sachant que la précipitation n'est pas de mise, puisque les classes enfantines ne pourront de toute manière pas emménager sous un nouveau toit commun en août 2019, comme c'était prévu initialement ; mais elles sont toutes installées de manière satisfaisantes.

### 30 km/h : la suite...

Le Bureau technique Dudler, un spécialiste biennois de circulation, viendra rencontrer le Conseil municipal in corpore, dans le courant de septembre, pour lui présenter son plan concepteur affiné, réalisé dans l'optique d'introduire sur les rues du village une limitation de vitesse de 30 km/h. Ensuite de quoi l'Exécutif prendra position sur le projet. Selon sa décision, un crédit sera soumis à l'assemblée municipale dite du budget.

Les spécialistes ont déjà rencontré à deux reprises une délégation de l'Exécutif local. Et actuellement, ils évaluent le prix total, pour toute les mesures liées au projet, à une fourchette de 150 000 à 350 000 francs. Ceci alors même que ne sont pas encore incluses les zones épineuses de la Gare et du Centre-village (aux abords de la Coop).

Au fil de ces rencontres, le Conseil municipal a appris notamment que tous les passages pour piétons sont supprimés dans une zone à 30km/h d'une part, et que les instances cantonales refusent d'instaurer une telle limitation sur les portions de rue qui ne sont pas construites des deux côtés.

### Questions d'urbanisme, de la gare à la Suze

Le Conseil municipal va tenir séance tout prochainement avec l'urbaniste de la commune, Daniel Croptier, pour se pencher sur plusieurs dossiers importants et plus ou moins épineux.

Le secteur de la gare, avec ses questions d'aspect général, de circulation et de stationnement notamment, figurera au programme.

Le projet Coop, avec ce qu'il implique en matière de circulation, fera l'objet de discussions et d'explications lui aussi, qui sera par ailleurs abordé bientôt entre les représentants du géant orange et une délégation de l'Exécutif.

En ce qui concerne le projet de plan de quartier "Sur Beuchemaitin" et suite à la prise de position reçue de l'OACOT, le conseil municipal a adressé une lettre au bureau d'architecture concerné pour demander un réexamen approfondi de l'intégration des immeubles dans le site.

Enfin, on se penchera également sur le sentier des berges de la Suze, qui sera le sujet d'une prochaine entrevue avec le bureau d'ingénieurs Niederhäuser et qui devra être réalisé conjointement avec le plan d'aménagement des eaux.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### A deux roues et quatre pattes

L'office de la circulation routière et de la navigation a accordé, en date du 16 août, l'autorisation d'organiser une manche du championnat suisse Canix 2018, à la Fédération suisse de canicross, demain et dimanche dans la commune. Au départ et à l'arrivée de la Vignerole, aux abords du stand de tir, une soixantaine de duos maître-chien se mesureront qui à trottinette, qui à VTT, entre 15 h et 18 h samedi, de 8 h à 12 h dimanche.

### Moins cher, mais inutile...

Suite au refus opposé par l'assemblée municipale au projet d'assainissement total du ruisseau des Malés, le Conseil a bouclé lundi le compte des crédits d'études ad hoc. Il y a constaté une amélioration de 16 600 francs environ, sur un crédit voté de 77 400 francs. Il n'en demeura pas moins que cette dépense de près de 61 000 francs aura dont été inutile.

### Couronne : aucun moyen de pression

Le maire, René Rimaz, et le secrétaire municipal, Jean-Rodolphe Zürcher, ont rencontré récemment les représentants du groupe propriétaire de l'hôtel de la Couronne, vide depuis bien longtemps. Ensemble, ils ont abordé diverses pistes pour l'avenir de cet immeuble, mais rien ne semble se dessiner dans un futur proche. Si elles peuvent exiger une sécurisation des lieux, les autorités municipales n'ont par contre aucun moyen de faire pression pour que le bâtiment revive enfin...

### Prudence sur les sentiers

Le Conseil municipal avertit la population que la commune est responsable de la sécurisation des sentiers pédestres officiels (marquage jaune de Berne Rando), et eux seuls. Ces derniers sont répertoriés sur le site cantonal ad hoc.

C'est donc à ses risques et périls que chacun emprunte les sentiers balisés par des privés.